

CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 13 décembre 2017

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Date de convocation : 6 décembre 2017

Secrétaire de séance : C.Saillard

Absents excusés : Denise Callier , Sylviane Mignot (pouvoir donné à Michel Etiévant)

Le maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil du 25 octobre 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Lecture du courrier du Président de la communauté de Communes au sujet de la maison en péril : la compétence des bâtiments en péril est de nouveau communal en conséquence le dossier suit son cours.

1. Devis ordinateur et logiciel

Le Conseil donne son accord pour l'achat d'un nouvel ordinateur et logiciel pour la somme de 975 €HT.

2. Devis réparation pompe château d'eau

Le devis SOGEDO nous est parvenu pour réparation ou remplacement d'un supprimeur défectueux, l'option réparation a été retenue par le conseil municipal pour un montant de 1200 €HT, nous sommes dans l'attente d'un autre devis.

3. Délibération Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau 2016

Lecture du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau. Le rendement est de 71.60 % ce qui est acceptable. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le RPQS.

4. Devis columbarium

N'ayant plus de place dans le columbarium nous avons demandé deux devis afin de créer un espace cinéraire qui comprendra 9 cases pouvant contenir 3 urnes, plus un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres, l'entreprise TANIÉRIER a été retenue pour la somme de 4450€TTC.

5. Délibération RIFSEEP

Le centre de gestion a pris acte du projet de délibération adopté au précédent conseil municipal et valide la mise en place du nouveau régime indemnitaire visant à rémunérer les agents de la commune.

6. Don spectacle de Noël

Le spectacle de Noël aura lieu mercredi 20 décembre à 15h à la salle des fêtes. Une participation de 250 € que la commune versera au CALM qui supportera la facture finale.

7. Utilisation des salles communales

Le Maire fait un rappel de l'utilisation des bâtiments communaux, un règlement sera mis à disposition à la mairie ainsi qu'à la moutelle.

- Salle des fêtes : le règlement de la salle des fêtes sera revu. Les activités sportives et culturelles ne sont pas autorisées. L'utilisation de la salle à but lucratif donnera lieu au paiement d'une location. Les associations du village bénéficient d'une location gratuite par an sans but lucratif, au-delà un forfait de 50 €leur sera demandé.
- Les Regains : l'intérieur du bâtiment des regains est réservé à l'usage exclusif de l'employé municipal en période hivernale. L'été les locaux peuvent être utilisés pour le fonctionnement des marchés.

Le préau et l'extérieur seront toujours disponibles à la location.

- La Moutelle

Cette salle est réservée aux associations du village, le maire contactera les présidents pour établir un planning.

- . Le Maire donne lecture d'une lettre de Montessori qui réclame la salle de la moutelle pour faire une classe supplémentaire. Le conseil municipal refuse. L'école Montessori demande l'agrandissement des locaux nous attendons un projet concret afin de se prononcer.

Questions diverses

- Les délégués du SICTOM qui sont Denis Clerc et Didier Camelin nous ont rendu compte de la dernière réunion du SICTOM. Les tarifs ne changeront pas en 2018 un projet d'une nouvelle déchetterie est à l'étude sur Poligny qui serait financé en totalité par le SICTOM.
- Claude Primot a été nommé au grade du chevalier dans l'ordre national du mérite.
- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 5 janvier 2018 à 19heures à la salle des fêtes.

FIN DE SEANCE

Bonnes fêtes de fin d'année